

MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON

AVIS DE PROMULGATION

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, avis est par les présentes donné par le soussigné, Yannick Perreault, directeur général / greffier-trésorier, que le règlement numéro 2025-03-001, intitulé :

« Règlement imposant des conditions à l'attribution de certains contrats d'approvisionnement »

a été dûment adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2025, et est entré en vigueur le 16 avril 2025, date de publication du présent avis.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, situé au 18 rue Principale Nord, Montcerf-Lytton (Québec), durant les heures d'ouverture habituelles, ou sur le site Internet de la municipalité.

Donné à Montcerf-Lytton, ce 16 avril 2025.

Yannick Perreault

Directeur général / Greffier-trésorier

Municipalité de Montcerf-Lytton